

La justice donne gain de cause à Medicare-Market et rappelle les règles qui gouvernent le secteur de la pharmacie

Bruxelles, le 27 juin 2017

- Le Président du Tribunal de Commerce confirme la légalité de la campagne de Medicare-Market « démocratisons l'expertise santé » et condamne la campagne de dénigrement lancée par l'APB.
- Le Conseil de la Concurrence relève des indices d'infractions de l'Ordre des pharmaciens et des acteurs du secteur en matière de droit de la concurrence et conforte Medicare-Market dans son combat.
- Medicare-Market y voit une belle victoire pour la « Démocratisation de l'expertise Santé » et la transformation du secteur au profit des patients

I. Le Président du Tribunal de Commerce confirme la légalité de la campagne « Démocratisons l'expertise santé » et condamne la campagne de dénigrement de l'Association Pharmaceutique Belge

Par sa décision du 26 juin 2017, le Président du Tribunal de commerce confirme que la campagne 'Démocratisons l'expertise santé' « révèle un constat objectif qui correspond à la réalité, que les publicités ne sont pas trompeuses ni dénigrantes ». Le Président indique que le constat « 99% des pharmaciens appliquent le prix maximum est objectif et correspond à la réalité des faits ».

Dans la même décision, le Président demande la cessation immédiate de la campagne de dénigrement lancée par l'APB. Il indique que les insinuations contenues dans cette campagne sont trompeuses. « Rien n'indique que les conseils et services des pharmaciens du réseau PharmaClic ne seraient pas comparables à ceux rendus dans les 'pharmacies traditionnelles' ».

Selon le tribunal, la campagne menée par l'APB est « susceptible d'induire les consommateurs en erreurs et a pour but de promouvoir la vente des produits des pharmacies traditionnelles par comparaison aux pharmacies du réseau Medicare-Market ».

« Cette décision démontre que le premier réflexe du secteur, plutôt que se remettre en question a été de vouloir 'détruire' ceux qui oseraient bousculer l'ordre établi. Il n'y a pas lieu d'opposer service et prix et nous espérons que nous allons maintenant pouvoir aller véritablement au fond des choses pour démocratiser l'expertise santé et Medicare-Market rappelle qu'il respecte la profession de Pharmacien. » indique Yvan Verougstraete, administrateur délégué de Medicare-Market.

II. Le conseil de la concurrence relève plusieurs indices d'infraction de l'Ordre des Pharmaciens et plus généralement des acteurs du secteur de la pharmacie en matière de droit de la concurrence.

Le Collège de la Concurrence a constaté dans sa décision du 19 juin 2017 « qu'il y a des indications prima facie que l'Ordre des Pharmaciens pourrait avoir commis des infractions aux règles de

concurrence en s'opposant à la politique de ristournes de Medicare-Market, ses heures d'ouverture et l'agencement de ses activités de pharmacie et de parapharmacie ». Ces indications sont, pour certaines, liées à des infractions pour lesquelles l'Ordre a déjà été condamné par le passé. L'Ordre pourrait ainsi se retrouver en situation de récidive.

Il relève, entre-autre, que doivent être considérés, prima facie, comme des infractions :

- Tout accord ou comportement qui vise à imposer le respect du prix maximum comme prix imposé (attendu 29)
- L'interdiction d'exploiter une pharmacie, indentifiable comme telle, au sein d'un établissement spécialisé dans les produits et services de santé et de bien-être (attendu 42)
- Toute restriction des heures d'ouverture qui limiterait les règles de concurrence (attendu 46)

Le Collège constate que l'attitude de l'Ordre peut avoir causé un préjudice au groupe Medicare-Market. Cependant, vu qu'aucune décision ordinale, jusqu'à aujourd'hui, n'a forcé, de manière effective, la fermeture temporaire d'officine du groupe Medicare-Market, le préjudice n'est pas suffisamment grave et imminent, à ce stade, pour justifier des mesures provisoires. Le Collège fait par contre remarquer que sa position pourrait changer si l'Ordre venait à prendre des décisions ordinales exécutoires.

Selon Yvan Verougstraete, « *une plus grande concurrence, tout comme le respect de la déontologie est au bénéfice des patients et de la Santé Publique* ».

III. Ces décisions constituent une belle victoire et aident à la transformation du secteur au profit des patients

Il ne faut pas que des objectifs légitimes de déontologie et de Santé Publique servent à justifier des pratiques anti-concurrentielles. Ces décisions juridiques renforcent notre combat pour démocratiser l'expertise santé.

« Nous nous battons tous les jours pour faire diminuer le prix des médicaments non-remboursés et des produits de parapharmacie en Belgique tout en assurant un service optimum aux patients, que ce soit en matière de conseil par du personnel professionnel, de plage d'ouverture de nos points de vente ou de largeur de gamme... C'est notre combat et nous sommes très heureux qu'il soit ainsi reconnu par les instances juridiques », ajoute Yvan Verougstraete

A propos de la campagne « Démocratisons l'expertise Santé »

Medicare-Market lance un site internet dédié à l'attention des patients et consommateurs afin de dénoncer les dysfonctionnements dans le secteur de la pharmacie et de proposer des pistes de solutions pour y remédier. Pour plus d'informations rendez-vous sur le site internet www.democratisonslexpertisesante.be et la page Facebook de Medicare-Market.

A propos de Medicare-Market

La société holding Medicare-Market est née en 2014 de la volonté de rendre accessible au plus grand nombre les meilleurs produits et conseils en matière de santé et de bien-être. Le groupe Medicare-Market est aujourd'hui composé de 10 enseignes de **parapharmacie, - Medi-Market -**, en Belgique (Docks Bruxsel, Evere, Sint-Denijs-Westrem, Gosselies, Mons, Rocourt, Schoten, Waterloo, Nivelles et Zemst) et 2 au Luxembourg (Pommerloch et Schmiede). Il a par ailleurs 6 enseignes de **pharmacie, - PharmaClic-**, en Belgique (Gosselies, Rocourt, Evere, Sint-Denijs-Westrem, Schoten et Docks Bruxsel). L'objectif est de continuer la croissance en Europe pour proposer les services des sociétés du groupe à un plus grand nombre de patients – consommateurs.

Les sociétés du groupe Medicare-Market ont créé 115 emplois ETP.

Contact

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le responsable de cette initiative :

Yvan Verougstraete

Administrateur délégué – Fondateur du holding Medicare-Market

Tél : 0473/92 82 65

Mail : y.verougstraete@medi-market.be